



L'homoparentalité, une grande diversité des compositions familiales

Fiche pratique publié le 25/02/2014, vu 1110 fois, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

L'homoparentalité, une grande diversité des compositions familiales

Une famille homoparentale réunit un parent ou un couple de parents dont l'orientation sexuelle est clairement reconnue et un ou plusieurs enfants légalement liés à l'un des parents au moins.

L'homoparentalité recouvre de multiples situations.

Certaines configurations parentales sont issues d'unions hétérosexuelles et résultent d'une **recomposition familiale**. Tel est le cas lorsqu'un ménage est composé d'un couple de deux adultes de même sexe et d'enfants conçus antérieurement, dans un couple hétérosexuel.

D'autres sont issues du projet du couple de même sexe ou d'une personne homosexuelle d'avoir des enfants, il s'agit d'une **composition familiale**. Ce projet passe alors par l'adoption, l'insémination avec donneur (anonyme ou connu), ou par un processus de gestation pour autrui.

Dans certains cas on parle de **coparentalité**, ce qui correspond au projet de plusieurs personnes (dont l'une au moins est homosexuelle) s'accordant pour avoir un enfant ensemble et l'élever conjointement. Tel est le cas lorsque le projet parental est conduit pas un couple gay et un couple lesbiens, une personne homosexuelle ou un couple de même sexe avec une tierce personne.

En fonction de ces éléments divers on peut distinguer deux grands types de famille :

La famille biparentale : il y a deux parents, un parent biologique, et un parent social.

La famille pluriparentale : il y a plus de deux parents.

- Une famille recomposée : l'enfant est né dans un couple hétérosexuel, dont l'un va fonder un couple homoparental.

- Une famille composée en homoparentalité : l'enfant est élevé au sein de deux foyers paternel et maternel ou chacun des membres des deux couples se considèrent comme parents. Il y a deux parents biologiques et deux parents sociaux. Ou encore le couple homosexuel a recours à un tiers anonyme, ou à un tiers connu qui s'implique ou pas dans la vie de l'enfant.